

J. Pillemer

Les Armoiries des Communes du Royaume de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

SI est vrai, comme l'a dit Victor Hugo, que l'histoire entière du moyen âge est écrite dans ses blasons, nous ne pouvons, nous semble-t-il, choisir, pour publier cet album, une meilleure époque que celle où tous les Belges s'apprentent à célébrer le Centenaire de leur Indépendance, et à se remémorer le glorieux passé qui a préparé leur grandeur et leur prospérité présentes.

Dans ce passé, il est une période, surtout, qui les passionnera : celle où, au milieu du chaos et des luttes de la féodalité, furent jetés les fondements de la société moderne. Temps tragiques et romantiques à la fois, qui vont des âges les plus reculés, où le vieux royaume bas-lorrain semait la discorde entre les principautés situées sur la Moselle, la Meuse, l'Escaut, jusqu'à la grande époque bourguignonne.

Le but que se propose la société Hag en publiant cet armorial, est de retracer à l'usage de tous les belges, et spécialement de la jeunesse, l'histoire de leur patrie au moyen âge. Pour l'illustrer, il n'y a qu'à puiser dans la riche documentation historique que fournissent les blasons des provinces, des communes, des grandes maisons et des seigneuries; leurs armoiries, leurs bannières, leurs sceaux. Le récit de toutes les conquêtes, les déchirements, les mariages et les catastrophes se trouve résumé dans les emblèmes héraldiques qui foisonnent sur les tombes, les édifices, les œuvres d'art du moyen âge. Cette source est si abondante, que nous avons dû nous limiter, dans cet album, à ne donner, pour les armoiries communales, que l'écu et les emblèmes propres, écartant tous les ornements accessoires, tels que couronnes, tenants, etc. Nous comptons ajouter plus tard à cet ouvrage une liste illustrée de ces ornements. En outre, nous nous proposons de publier, après cet album d'armoiries communales, un second album contenant les armes des familles et des principaux personnages de l'histoire.

Nous mettons ainsi à la disposition de chacun un petit traité d'histoire médiévale illustré de la manière la plus complète et la plus scientifique qui se puisse trouver : par l'héraldique.

Pour l'histoire du Grand-Duché de Luxembourg, elle est si intimement liée à celle des provinces belges, que nous avons résolu d'en traiter dans le même volume.

Le système de distribution de nos excellents produits, le café sans caféine Hag, et les « Hopjes » de café Hag, se prête parfaitement à la formation de ces albums. Les expériences que nous avons faites en divers pays nous l'ont suffisamment prouvé.

* * *

Qu'on nous permette, préalablement, de donner un bref exposé touchant l'héraldique en général et l'origine des armoiries communales en particulier.

Les armoiries sont un emblème, un signe qui représente une famille, une ville, une province, un Etat, parfois même une contrée. Elles prirent naissance dans la guerre, telle qu'on la faisait au moyen âge, et dans les tournois. Les guerriers s'attaquaient alors, la lance au poing, et leurs projectiles étaient des flèches et des pierres. Pour se protéger ils portaient des vêtements de fer, qui furent d'abord des cottes de mailles, puis des cuirasses. La tête surtout était abritée par un casque pesant et fermé aussi hermétiquement que possible; des boucliers servaient à se préserver des coups et des projectiles.

Il va de soi que les chevaliers ainsi bardés de fer auraient été méconnaissables, surtout dans la mêlée, s'ils n'avaient porté un signe distinctif peint en couleurs vives. Les vassaux et partisans des seigneurs portaient les mêmes insignes que lui, afin de pouvoir se reconnaître dans la bataille. Le seigneur se choisissait dans ce but un blason ou figure héraldique qui figurait sur son bouclier, sur son casque (cimier), sur le vêtement qu'il portait par dessus sa cuirasse et le caparaçon de son cheval.

Au début, il n'était pas héréditaire, et le chevalier changeait parfois à plusieurs reprises d'armoiries. Si le succès lui souriait sous l'un ou l'autre signe, il s'y attachait et son héritier continuait à l'employer. De cette manière, l'emblème devint petit à petit celui de la famille. La féodalité surtout favorisa la fidélité aux armoiries et bientôt les maisons importantes les tinrent pour aussi précieuses que leur fief même. Les tournois d'autre part, firent de l'art de se battre une science possédant un code compliqué de dispositions, règles et usages; et le héraut chargé de veiller à leur observance n'avait pas une tâche aisée.

Les croisades ont sensiblement accru le nombre des armoiries familiales. Les chevaliers qui n'avaient pas encore d'armoiries suivirent l'exemple de leurs compagnons de route et prirent également un emblème. Leur choix s'arrêta souvent à des animaux et des objets qu'ils avaient appris à connaître dans leurs pérégrinations et c'est ainsi que les bêtes de l'Orient, les lions, les demi-lunes, les têtes de Maures, etc., entrèrent dans l'héraldique occidentale. On représenta également des tours et d'autres ouvrages de défense, des épées, des béliers, des herses, etc. Plus tard, lorsque la guerre cessa d'être le privilège des seigneurs et qu'elle toucha les classes bourgeoises et ouvrières, on vit apparaître sur les blasons des objets d'usage journalier, des outils ou des instruments. Ceci se produisit surtout à l'avènement des communes, lorsque les bourgeois les plus importants prirent à leur tour des armoiries. Celles-ci devenant héréditaires, furent considérées comme emblèmes des familles, et figurèrent de plus en plus fréquemment sur les vêtements des pages, sur les vitraux des châteaux, sur les tombes dans les églises, sur les sièges, les coupes, etc., sur les drapeaux et les bannières, mais surtout sur le sceau et plus encore sur le contre-seing.

Les sceaux jouent dans la science héraldique un rôle si important qu'il n'est pas inutile de s'y arrêter un instant. Quand au moyen âge un prince ou un personnage haut placé approuvait un décret important ou si, par exemple, il voulait faire expédier un ordre en son nom, il apposait sur le document en question son sceau, et non sa signature, comme cela se fait actuellement. Dans ce but on assujettissait à la chartre un ruban ou une cordelette auquel était attaché un cachet de cire, rond d'ordinaire. Le garde des sceaux, c'est-à-dire le courtisan auquel le sceau était confié et qui en était responsable, l'y apposait et mettait au verso un sceau plus petit nommé contre-seing. Ainsi agissaient princes, seigneurs de toute importance, dames, écuyers, autorités municipales, tribunaux, notables, abbés, abbesses, évêques, etc. Le dessin de ces sceaux

différait selon la situation ou la fonction de leur possesseur, mais il était toujours entouré d'une inscription portant nom et titre. Le contrescing représentait d'ordinaire les armoiries entourées ou non de l'inscription.

Les souverains et suzerains avaient un sceau où ils étaient reproduits en grand apparat et assis sur un trône.

Celui des grands vassaux les représentait en habits guerriers, assis sur un destrier courant, l'épée ou la lance au poing.

Les écuyers, c'est-à-dire ceux qui n'avaient pas encore été armés chevaliers, étaient représentés sans armes et en tenue de chasse, soit avec un faucon sur la main, soit un cor à la bouche; ils étaient parfois accompagnés d'un chien et le cheval allait le plus souvent au pas.

Les dames y figuraient de deux manières, soit en costume de chasse avec, par exemple, une faucon sur le poing, et assises sur un cheval au pas, soit debout près d'un motif architectural. Le sceau était rond dans le premier cas, ovale dans le second.

Les évêques avaient également des sceaux ovales où ils étaient représentés en grand apparat, et un motif architectural servait à compléter le sceau.

Les sceaux communaux, auxquels nombre de communes empruntent leurs armoiries, rappellent le plus souvent l'une des portes de la ville ou, si c'est un port, ils représentent une nef, le type du vaisseau médiéval, qui se prête si parfaitement à l'ornementation. On relève également sur ces sceaux le patron ou la patronne de la commune avec ses attributs, l'église ou la principale tour de la ville. Les cloîtres se servaient en général d'un sceau figurant leur saint patron. Est-il nécessaire de souligner encore combien l'histoire trouve dans ces sceaux une riche source de documents? On y retrouve les caractères employés pour l'écriture, les habits, l'architecture, les bateaux, les objets en usage, toute la vie du moyen âge.

Nous venons de dire qu'un grand nombre d'armoiries communales doivent leurs origines aux sceaux de la commune. D'autres les empruntent aux seigneurs dont leur commune dépendait dans le temps. D'autres encore au commerce de ses habitants; plusieurs sceaux enfin représentent aussi le saint patron de la commune.

TERMES D'HERALDIQUES.

On appelle armoiries parlantes celles où on a essayé de représenter le nom de la commune au moyen de figures (Handzame 42, Fl. Occid.).

La terminologie héraldique comptant beaucoup d'expressions et de dénominations difficiles à comprendre pour ceux qui ne s'y sont pas familiarisés, nous donnons ci-après un bref exposé des termes, figures, etc., héraldiques les plus communément employés.

Tout d'abord le mot blason dérive du verbe blasonner, qui voulait dire décrire les armes. L'origine de ce mot se perd dans la nuit des temps, quelles que soient les hypothèses qu'on a proposées.

L'écu était de formes diverses et changea plusieurs fois dans le cours des siècles.

Dans la description des armoiries le mot « à droite » désigne la gauche de la personne qui regarde et inversement.

Côté droit.

Côté gauche.

Cette particularité est due au fait que le héraut, en décrivant les armoiries de son maître, qu'il portait sur la partie antérieure de son vêtement, disait de lui-même, par exemple : « Je porte à droite un lion et à gauche une croix », ce qui voulait dire qu'il avait le lion sur le côté gauche de sa poitrine, et la croix à droite.

Les armoiries comprennent ou peuvent comprendre trois éléments : 1° les couleurs; 2° les divisions; 3° les figures.

LES COULEURS HÉRALDIQUES

Les couleurs héraldiques sont au nombre de quatre : rouge, bleu, vert et noir, ou, en termes héraldiques : gueules, azur, sinople et sable. En outre deux métaux : or et argent, qu'on peut remplacer respectivement par jaune et blanc. Enfin, pourpre, c'est-à-dire violet. Certaines figures néanmoins étaient peintes en couleurs naturelles, (cf. Anvers 3 et 7, Flandre Occidentale 42, Liège 5).

Les figures présentent souvent les couleurs les plus étranges ; on voit par exemple des lions rouges, verts et bleus. On avait besoin dans l'héraldique vivante des premiers temps de couleurs vives facilement reconnaissables de loin, et on ne se souciait guère de la couleur propre des choses.

Il est une règle généralement observée toutefois, dans la composition des armoiries : une couleur alternait toujours avec un métal, par exemple or et bleu, argent et vert, etc., mais jamais on ne voyait, par exemple, bleu, rouge, bleu. On ne rencontre guère non plus couleur sur couleur ou métal sur métal mais plutôt, par exemple, un lion d'argent sur champ bleu, etc. Quelques armoiries pêchent pourtant contre cette règle, notamment celles d'Ecloo (Flandre Orientale 5), qui porte abîme d'or sur champ d'argent et celles d'Herdersem (Flandre Orientale 53), où nous voyons le contraire.

Dans les gravures et autres représentations non coloriées d'armoiries, les couleurs sont rendues au moyen d'un système de lignes et de points que nous reproduisons ci-après et qui a été inventé par un prêtre de Rome, le père Petra Sancta; ce système est actuellement partout en usage.



Or



Argent



Gueules



Azur



Sable



Sinople



Pourpre

d'Or est représenté par des points,

d'Argent par un blanc uni,

de Gueules (rouge) par des hachures verticales,

d'Azur (bleu) par des hachures horizontales,

de Sable (noir) par un quadrillé,

de Sinople (vert) par des hachures diagonales dans le sens du tranché,

de pourpre par des hachures diagonales dans le sens du taillé.

Outre les couleurs et les métaux on emploie également en héraldique deux sortes de fourrures : l'hermine et le vair.



L'hermine est une représentation de la célèbre et précieuse fourrure de ce nom et consiste en un champ d'argent semé de mouchetures d'hermine de nombre généralement indéterminé (cf. Anvers 18, Flandre Occidentale 13, 31 et 36).



Le vair, autre fourrure précieuse, est composée d'hermine et de petit gris en carreaux en forme de cloches et qui se touchent (Flandre Occidentale 22 et Limbourg 3).

Enfin, pour les couleurs, on emploie encore en matière de blasons deux expressions qui méritent explication : « *du champ* » et « *du même* ». On les emploie quand la même couleur ou le même métal interviennent plusieurs fois dans les armoiries.

Par exemple ; « Sur gueules une fasce d'argent chargée de trois tourtes du champ » signifie que les tourtes sont de la même couleur que le champ de l'écu, donc de gueules.

Ou : « Sur argent une croix de sable accompagnée de quatre merlettes du même ». Les merlettes sont de la même couleur que la croix, donc de sable.

DIVISIONS DE L'ÉCU

Le plus souvent, le champ de l'écu n'est pas divisé mais il est pourtant toujours chargé d'une ou de plusieurs pièces ou figures (Anvers 1-24). Les écus absolument unis sont rares ; ils n'existent pas du tout dans les armoiries communales. Les divisions principales sont les suivantes :



parti
(Hainaut 4 et 5),



parti en trois
(Limbourg 10).



tranché



coupé

(Brabant 7 et 26, Flandre Occidentale 22, Liège 12),



taillé

On peut naturellement avoir aussi : coupé en trois, tranché en trois, etc.



Ecartelé :

(Brabant 21, Hainaut 7 et 15, province de Luxembourg 8, Grand-duché de Luxembourg 2). Cette manière de blasonner est employée par un seigneur qui a agrandi son domaine par mariage, acquisition ou conquête.



Ecartelé en sautoir.



Gironné :

(Flandre Occidentale 37, Hainaut 21). Les compartiments produits par le gironnement s'appellent *quartiers*, même quand ils sont plus que quatre. Au point de rencontre des lignes partageantes se trouve souvent un abîme (Hainaut 7).

On trouvera après l'explication des pièces héraldiques, quelques subdivisions qui en dérivent.

FIGURES HÉRALDIQUES

Ce groupe se subdivise en trois : 1° Pièces héraldiques principales; 2° Pièces héraldiques accessoires; 3° Figures héraldiques naturelles.

PIÈCES HÉRALDIQUES PRINCIPALES

On considère en général ce groupe comme le plus ancien et il est de fait que les plus vieilles armoiries sont aussi les plus simples, prenez par exemple celles de Louvain. L'origine de ces pièces héraldiques se perd dans la nuit des temps, mais ce n'est pas que les hypothèses manquent à leur sujet. A en croire certains savants, elles doivent leur origine aux bandes de métal et aux bordures qui consolidaient les boucliers de bois qu'on avait à l'origine. Les étoiles, besants, croix, etc., seraient les têtes des clous et les boulons.

Les pièces en question sont :



Le chef

(Brabant 17, Flandre Occidentale 36, Hainaut 2 et 8).



La Champagne

(province d'Anvers).



Le pal
(Anvers 30)



La fasce
(Brabant 20 et Flandre Occidentale 2).

On trouve une variante de cette dernière dans les jumelles, deux bandes plus étroites ayant ensemble la largeur d'une fasce.



La bande
(Flandre Occidentale 3, 7 et 10).



La barre
(Liège 13).

Ces quatre dernières pièces se rencontrent parfois en nombre (Anvers 2 et 10, Brabant 2).

On dit des objets longs placés dans le sens d'un pal, d'une fasce, d'une bande ou d'une barre : placés en pal, etc. (Brabant 22, Flandre Occidentale 4, Hainaut 14).



La croix est l'assemblage d'un pal et d'une fasce (Flandre Occidentale 18, Flandre Orientale 6 et 18, Hainaut 5).

Cette pièce occupe une place à part, étant le symbole de la chrétienté; c'est le plus souvent sous ce signe qu'on partait pour la croisade.

On nomme cantons les quatre coins de l'écu formés par la croix. La croix peut être aussi de petite forme et en nombre. On parle alors de croisettes. Enfin la croix peut avoir plusieurs formes telles que :



Croix alésée, quand les bras de la croix ne touchent pas les bords de l'écu (Anvers 22).



Croix pattée (Flandre Occidentale 10 et Flandre Orientale 44).



Croix recroisetée et croix fichée, ces deux formes sont parfois aussi combinées (Hainaut 21).



Croix latine. C'est la forme ordinaire de la croix; la partie inférieure du pal est sensiblement plus longue que les bras (Liège 3).



Croix haussée ou croix de Calvaire: se trouve toujours sur des marches (Flandre Orientale 2).



Croix patriarcale (Flandre Occidentale 19 et 22). Elle a deux paires de bras dont les supérieurs sont plus courts que les inférieurs. On voit souvent sur les bras supérieurs, la reproduction de l'écrêteau avec inscription.



La croix ancrée (Flandre Occidentale 27).



Sautoir ou croix de Saint-André ou croix de Bourgogne. Cette pièce se compose d'une bande et d'une barre (Brabant 10 et 28, Flandre Orientale 24, Liège 6). Elle doit ses noms à la tradition d'après laquelle l'apôtre saint André aurait subi le martyre sur une croix semblable et au fait que cette forme de croix était le blason de la maison ducale de Bourgogne, jadis si puissante. Le mot français sautoir, originairement sautour, s'explique par sa ressemblance avec l'antique étrier. L'emblème bourguignon dont il est question est une croix écotée de gueules, sur argent et aussi rouge sur bleu (Namur 7). Elle se présente aussi alésée, plus petite et en nombre (Anvers 8 et 11). Les objets longs placés dans le sens d'une croix de Saint-André sont dits : passés en sautoir (Flandre Orientale 15, Luxembourg 4). Cinq figures sont dites rangées en sautoir quand elles sont placées comme dans Namur 9.



Le chevron (Flandre Occidentale 6 et 8, Anvers 23, Flandre Orientale 15 et 20, etc.). Il se présente naturellement aussi en nombre (Anvers 4 et 15), et renversé (Flandre Orientale 38).



La bordure se rencontre dans beaucoup d'armoiries communales belges (Flandre Occidentale 8). Primitivement c'était une brisure, c'est-à-dire un changement apporté dans les armoiries d'une famille portées par un fils cadet. Seul l'aîné pouvait porter les armoiries intégrales.



L'écusson en cœur ou en abîme est le plus souvent chargé d'une autre figure (Anvers 4, 5 et 16).



Le franc quartier se trouve d'ordinaire dans le coin droit supérieur (Anvers 18).



Enfin la paille serait, à ce qu'on prétend, la reproduction du pallium des évêques.

PIÈCES HÉRALDIQUES ACCESSOIRES

Elles ne font pas partie des pièces héraldiques, mais ne représentent pas non plus des objets de la vie quotidienne.



Lambel. Besant. Annelet. Billette. Carreaux. Macle. Losange.

Le lambel (Flandre Occidentale 12, Luxembourg 7). Il se trouve ordinairement dans le chef et est également une brisure portée par celui qui n'avait pas droit aux armoiries intégrales.

Les besants sont des plaques de métal rondes; lorsqu'ils sont en couleur on les appelle *tourteaux* (Flandre Occidentale 25, 34 et 41 et Flandre Orientale 53).

Le besant ou bisant était une monnaie byzantine du temps des croisades.

Les annelets (Flandre Occidentale 39).

Les billettes sont des rectangles oblongs, posés sur le côté court (Brabant 30, Flandre Orientale 28, Hainaut 20). Ces deux dernières armoiries sont semées de billettes, cela veut dire que le nombre en est indéterminé et quelques-unes sortent de la bordure.

Les carreaux sont carrés et parfois placés sur la pointe (Anvers 20).

Les losanges sont toujours placés sur l'angle aigu (Anvers 8). Quand ils se touchent comme les carreaux d'Anvers 20, on les dit aboutés. Parfois l'intérieur est ouvert, on les nomme alors *macles*. Ils représentent les chaînons de métal dont étaient autrefois formées les cottes de mailles (Brabant 26 et Liège 9).

Au sujet des pièces héraldiques décrites plus haut, nous donnerons encore quelques subdivisions.



Palé se dit d'un écu couvert d'un nombre pair de pals qui se touchent. On a aussi *fascé* (Brabant 14 et Flandre Occidentale 23); ne pas confondre avec, par exemple, de gueules trois pals d'or (Hainaut 17).

De la même façon un écu peut être *chevronné*.



Echiqueté se dit d'un champ ou d'une pièce divisé en carreaux comme un échiquier. (Hainaut 19 et Limbourg 9). On prétend que cette façon de blasonner est une imitation de la décoration en pierres précieuses de différents objets du moyen âge.



C'est ainsi qu'on rencontre également des écus *losangés*, dont les losanges sont parfois placés dans la direction de la barre ou de la bande (Brabant 21).

PARTICULARITÉS DES PIÈCES HÉRALDIQUES

Les pièces héraldiques que nous venons de traiter peuvent encore subir nombre de modifications. Les lignes qui les circonscrivent ne sont pas toujours droites, mais peuvent être *ondées* (Flandre Orientale 34), *entées* (Flandre Orientale 29), *écotées*



Ondé.



Enté.



Écoté.



Engrêlé.



Dentelé.



Denché.

(Namur 7), *engrêlées* (Flandre Occidentale 6, Flandre Orientale 8, Liège 8), *dentelées* (Flandre Orientale 42), ou *denchées* (Anvers 9), et enfin *crénelées*.

Quand par exemple la fasce est *crénelée*  , elle est munie en haut de créneaux comme le mur d'un château. Il y a encore des variantes : comme crénelée en dessous : *bastillée*  ; crénelée des deux côtés : *bretessée*  ou *contre-bretessée* : 

On dit d'une pièce : *de l'une en l'autre* quand elle dépasse la ligne de séparation de deux champs et alterne de couleur avec ces derniers.

Brochant sur le tout, se dit quand la figure est appliquée sur d'autres pièces ou figures (Brabant 10, Flandre Orientale 22, Hainaut 17).

Renversé se dit quand la pièce est placée la tête en bas (Flandre Occidentale 4, Flandre Orientale 38).

Chargé se dit quand, sur une pièce, on a placé d'autres figures (Brabant 17 et 22, Flandre Occidentale 38 et 39, Hainaut 23).

Accompagné (Flandre Occidentale 3, 7, 10, 15, 18 et 20).

Une figure est toujours tournée vers la droite, dans le cas ordinaire elle s'appelle *contournée* (Flandre Occidentale 14, Flandre Orientale 21).

Et pour terminer, on dit *sommé* quand une figure est placée au-dessus d'une autre pièce (Anvers 9) et *surmonté*, quand une pièce semble flotter au-dessus d'une autre (Flandre Occidentale 24).

LES FIGURES HÉRALDIQUES NATURELLES

comprennent tout ce que la nature a créé, ou tout ce qui a été fait par la main de l'homme. Les *figures d'hommes* se trouvent souvent sur les armoiries communales, surtout les Saints sont fréquemment représentés, du fait que plusieurs villes adoptaient dans leur sceau et plus tard dans leurs armoiries, leur patron ou celui de l'église principale. En examinant les armoiries, on constatera que ces personnages peuvent prendre toutes les attitudes, tous les costumes possibles. Parfois ils sont d'une seule couleur, mais le plus souvent on les voit représentés en couleurs naturelles. On rencontre encore des groupes comme Saint Martin à cheval avec le mendiant (Brabant 16, Liège 5, etc.).

On relève aussi des personnages représentés jusqu'à mi-corps (Brabant 21, mais plus souvent encore des parties du corps comme par exemple des têtes (Namur 9), notamment les têtes de maure, le plus souvent tortillées (Flandre Occidentale 30). Ou des bras, dextrochères et senestrochères (Brabant 18), et des mains (Anvers 1). Ces dernières sont parfois jointes, et forment alors une *foi* (Flandre Occidentale 42).

Des quadrupèdes, le lion est reproduit le plus souvent. Les lions de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Flandre, nous les trouverons tous décrits en détail au chapitre des armoiries provinciales et nous nous contenterons pour le moment de l'énumération de quelques caractéristiques.

La position habituelle est celle appelée *rampante*, position que le lion prend toujours, à moins que la description en indique expressément une autre; le lion rampant remplit d'une façon très décorative tout le champ de l'écu.

Quand la langue et les ongles sont d'une autre couleur que le lion lui-même, on le dit *armé* et *lampassé*. En outre, le lion est souvent *couroonné* ou *fourché* et *passé en sautoir*. Quand, d'un lion rampant, on représente seulement la partie supérieure, il s'appelle *demi-lion*, mais quand il sort pour ainsi dire d'une autre pièce, il est dit *issant* (Namur 3 et Limbourg 9).

Le lion peut être *rampant* ou *léopardé*. On le voit dans cette position par exemple quand il est placé dans le chef de l'écu ou quand il y a trois lions superposés (Flandre Occidentale 37). Si, dans cette position, il est de face, c'est-à-dire qu'il a la tête tournée vers le spectateur, il s'appelle dans l'héraldique française *léopard*, ce qui explique également, pour un lion allant, la dénomination de lion *léopardé* ou lion dans l'attitude du léopard. Les lions en position naturelle se trouvent rarement (Flandre Orientale 34).

Outre le lion, on peut rencontrer toutes sortes de quadrupèdes.

D'abord le gibier de chasse, comme le sanglier et le cerf (Flandre Orientale 20 et Anvers 7). Cette catégorie d'animaux indique souvent que le domaine était autrefois terrain de chasse. Ensuite les chiens, surtout les lévriers, presque toujours colletés (Flandre Occidentale 38).

Le bétail indique que les habitants pratiquent l'élevage (Anvers 23 et Flandre Orientale 10).

Très souvent on trouve les Saints représentés avec des animaux, comme Saint Martin à cheval et Saint Hubert avec le cerf (Brabant 16, Liège 5, 2 et 16, Limbourg 5 et 8, Luxembourg 12).

L'agneau pascal ou *Agnus Dei* est une pièce spéciale; il est toujours accompagné d'un gonfalon d'argent à croix de gueules (Anvers 27).

Au lieu de l'animal entier, on rencontre aussi dans les armoiries la tête seule. Comme les animaux, ces têtes sont le plus souvent représentées de profil (Anvers 17 et 23), parfois cependant elles sont de face (Brabant 17).

On rencontre aussi toutes espèces d'oiseaux. Excepté l'aigle, ils sont toujours représentés de profil, et on les appelle *becqués* et *membrés* quand le bec et les griffes sont d'une autre couleur que l'oiseau même. L'aigle occupe le premier rang dans ce groupe. La tête tournée à droite, elle est toujours représentée dans l'écu debout et ailes déployées (Anvers 26, Flandre Orientale, 1, 2, 3, 4 et 23, Hainaut 1).

Comme les autres oiseaux, elle peut être becquée et membrée; elle porte parfois sur la poitrine un petit écusson. On la nomme aigle à deux têtes ou aigle double quand elle a deux têtes.

L'aigle représentée dans les nombreuses armoiries communales est presque toujours l'aigle impériale allemande ou son dérivé.

Cette aigle impériale est noire, à bec et griffes rouges, sur champ d'or à une ou à deux têtes auréolées de gueules. Sa présence dans les armoiries communales indique ordinairement que le domaine était dans le temps un fief impérial ou était en relation d'une façon ou d'une autre avec l'empereur, par exemple par des privilèges spéciaux qu'il en avait reçus.

Les anciens considéraient déjà l'aigle, étant donné sa vue perçante et son vol rapide, comme un symbole de force; chez les Egyptiens, les Assyriens et les anciens Perses nous la rencontrons comme tel. Chez les Grecs et les Romains elle accompagnait les dieux supérieurs Zeus et Jupiter; l'aigle romaine qui tient les foudres de Jupiter dans les serres, et est placée au-dessus des Caractères S. P. Q. R. (Senatus Populusque Romanus) doit être la première aigle symbolique qui ait pénétré dans nos régions.

Sous le règne de Constantin-le-Grand, l'aigle fut supplantée par le labarum byzantin, au monogramme du Christ; elle se maintient pourtant sur le sceptre du consul. Les empereurs du Grand-Empire portaient l'aigle à une tête décrite plus haut; sous le règne de Sigismond de Luxembourg (1410-1437) elle est remplacée par l'aigle à deux têtes. En 1871, après la proclamation du nouvel empire allemand, on adopta de nouveau l'aigle à une tête telle qu'elle est en usage aujourd'hui encore sous le régime républicain. La double aigle date toutefois de très loin; les empereurs byzantins la portaient déjà probablement comme symbole de la fusion qu'ils espéraient entre les empires romains d'occident et d'orient.

Dans un écu parti on trouve souvent une demi-aigle, plutôt une demi-aigle à deux têtes (voir Hainaut 4).

Une curieuse figure d'oiseau, qu'on ne rencontre qu'en héraldique, est la *merlette*, représentée sans bec ni pattes (Flandre Occidentale 3 et 18).

Des *poissons* de toutes sortes se rencontrent, surtout le saumon. En position horizontale, le poisson est dit *nageant* (Flandre Orientale 21 et 35, Anvers 8 et Luxembourg 9).

Des *amphibies* et *insectes*, c'est l'abeille qu'on rencontre le plus souvent, ordinairement en nombre, donc en essaim et avec la ruche; on indique par là que l'élevage des abeilles était exercé dans la commune.

Les *astres*, et en premier lieu le *soleil*; celui-ci est presque toujours en or ou en argent et représenté par un visage entouré de rayons droits. Il est dit alors *rayonnant* (Limbourg 6).

La *lune* est presque toujours représentée en croissant. Le croissant, l'emblème turc, par conséquent la contre-partie de la croix des chrétiens, se fraya un chemin dans l'héraldique occidentale à l'époque des Croisades.

Ce croissant peut prendre les positions suivantes :



montant



versé



tourné



contourné.

Dans l'héraldique française, l'*étoile* à cinq rais, dans l'héraldique hollandaise et flamande, elle en a six. Il faut toujours citer le nombre des rais (Brabant 25, Flandre Orientale 10, Luxembourg 3).

La *terre* est souvent symbolisée sous forme de terrasse ou tertre. Les hommes, les animaux, les arbres, ne sont pas placés à même l'*écu*, mais sur un tertre, le plus souvent de couleur naturelle, donc vert, mais qui peut avoir aussi d'autres teintes (Anvers 7, Liège 2, 5 et 15 et Limbourg 5).

Quand le tertre ne sort pas de la Champagne mais en est détaché, on parle de terrasses isolées.

L'*arbre* indique le plus souvent que le territoire de la commune était boisé dans le passé, ou qu'il l'est encore à l'heure actuelle. Il est le plus souvent de couleur naturelle, mais il peut prendre d'autres teintes (Brabant 4 et 5, Anvers 24, Limbourg 1, 7 et 12).

L'arbre est dit *terrassé* quand il est placé sur un tertre et *arraché* quand les racines sont mises à nu (Anvers 19).

Quant au chêne, il est le plus souvent englanté ou couvert de fruits (Limbourg 7). Parfois on trouve des branches isolées (Flandre Orientale 5 et Liège 7).

Les *feuilles* se rencontrent de toutes les espèces et sous toutes les formes (Brabant 23), notamment sous celles de *tiercefeuilles*, de *quartefeuilles* et de *quintefeuilles*. Elles présentent ainsi l'aspect d'un trèfle à trois, quatre ou cinq feuilles pointues et sans tige (Flandre Occidentale 16).

Parmi les *fleurs*, la rose occupe la première place. D'habitude, elle a cinq pétales et pas de tige (Flandre Occidentale 7 et 35).

La fleur de lis n'est pas de moindre importance (Brabant 9, 11 et 24, Luxembourg 11). L'origine de cet emblème héraldique extrêmement curieux se perd dans le passé le plus reculé. Il y a là-dessus plusieurs opinions dont voici les deux principales : D'aucuns déclarent que la fleur de lis est la forme stylisée de la fleur de ce nom, d'autres que c'est la pointe d'un javelot franc.

La fleur de lis est l'emblème des Français depuis le XII^e siècle. Louis VII (1137-1180) l'aurait adoptée à l'occasion de sa deuxième croisade. Les couleurs étaient or sur azur; ses successeurs portèrent un écu semé de fleurs de lis. Charles V (1364-1380) en réduisit le nombre à trois (Hainaut 4 et 8). Une autre fleur assez fréquente est la fleur de néllier (Limbourg 9).

Dans les armoiries communales la *grappe de raisins* trouve son origine dans la culture du raisin qui est, ou fut pratiquée dans ces communes, tandis que les épis et les gerbes de blé symbolisent naturellement l'agriculture (Brabant 7, Flandre Orientale 33).

Dans les armoiries des communes du Pays de Waes, on trouve souvent le *navet*, l'emblème héraldique de cette contrée (Flandre Orientale 12, 13, 15).

Les *vêtements*, couvre-chefs, chaussures se rencontrent également (Flandre Orientale 30).

Il faut placer aussi sous cette rubrique le manipule ou fanon, long morceau de drap pendant à la manche du vêtement sacerdotal (Brabant 18).

Une description détaillée de toutes les *couronnes* qu'on relève comme emblèmes isolés ou sur les têtes de lions ou des aigles nous entraînerait trop loin. Nous y reviendrons quand nous traiterons les ornements accessoires et nous nous contenterons pour le moment de donner quelques généralités. D'habitude, la couronne se compose d'un bandeau d'or en forme d'anneau, incrusté de pierres précieuses sur lequel trois fleurons alternent avec deux perles (Luxembourg 9). On trouve aussi cinq fleurons sans les perles (Flandre Orientale 45). La première est une couronne de comte, la deuxième une couronne de marquis. La couronne royale porte au-dessus des cinq fleurons, cinq anses incrustées de perles, soutenant un monde surmonté d'une croix (Flandre Orientale 43).

Puis il y a les sacs de voyage et les besaces, les bourdons, les crosses d'évêque et d'abbé (Brabant 7, 18 et 22). La présence de ces objets dans les armoiries résulte généralement du fait que le territoire de la commune actuelle dépendait autrefois de l'Eglise. On rencontre enfin toutes sortes d'objets divers (Anvers 6, Flandre Orientale 39 et Hainaut 7).

La *clef* s'inscrit debout dans l'*écu*, le panneton tourné à droite et en l'air; si le panneton est tourné à gauche, la clef est dite contournée. Deux clefs dont les pannetons sont tournés l'un vers l'autre sont dites *affrontées* et *adossées* dans le cas contraire.

Souvent on rencontre la clef comme emblème de Saint Pierre; on indique par là que ce saint est le patron de la ville ou de l'Eglise (Flandre Occidentale 5, 15 et 20; Flandre Orientale 14, 15, etc.). Les armoiries Flandre Orientale 12 nous montrent un gril. Ce gril est l'emblème ordinaire de Saint Laurent, diacre de Rome, qui, en 258, fut brûlé à petit feu sur un gril et que la commune en question a choisi pour patron.

Les instruments et outils aratoires indiquent naturellement l'agriculture (Flandre Occidentale 26; Flandre Orientale 48).

La *herse* de labour est debout dans l'*écu*; dans les armoiries communales belges elle est le plus souvent triangulaire (Flandre Occidentale 26). On trouve également des outils de menuisier, parmi lesquels le fer de moulin (Brabant 27).

Il y a deux sortes de *cors*: les cors de chasse et les huchets; les premiers sont munis d'un cordon pour pouvoir être portés en sautoir, le huchet n'en a pas. L'ouverture la plus large est toujours tournée vers la bordure droite de l'*écu*, autrement le cor est dit *contourné*. Il est *virolé* quand il est cerclé d'anneaux (Brabant 17, Flandre Orientale 25).

Un autre attribut de chasse est la *doloire* qui a une lame ronde et une petite poignée; elle servait à enlever le bois des animaux tués à la chasse (Hainaut 15).

Armes et appareils de guerre. Il va de soi que les objets compris sous cette rubrique jouent un rôle important dans l'héraldique.

Bien qu'on en trouve de toutes les formes, les armes de combat le plus fréquemment représentées sont celles du moyen âge. A remarquer par exemple les *molettes* qui se composent d'une petite étoile à six rais avec une ouverture ronde (Grand-Duché de Luxembourg 8).

Le *glaive*, généralement celui du moyen âge, est debout dans l'*écu* et la pointe en l'air.

Dans les armoiries communales, il représente souvent le glaive de justice, indiquant alors qu'autrefois on rendait la justice dans la commune (Flandre Occidentale 4, Flandre Orientale 1 et 41, Hainaut 14).

Dans sa position ordinaire, la *flèche* aussi est placée la pointe en l'air; dans le cas contraire, elle est *renversée* ou *tombante*. Elle peut être *empennée* et *armée*, quand les pennes ou la pointe sont de couleurs différentes (Luxembourg 4).

La *massue* est une arme de l'époque la plus reculée (Flandre Orientale 32). C'est l'arme de ce qui passait pour l'homme primitif; elle se rencontre en héraldique comme tenant, mais aussi comme pièce ordinaire.

Les *bâtiments* se trouvent généralement dans les armoiries communales qui tirent leur origine de l'ancien sceau de la ville. Nous avons dit plus haut que les échevins choisissaient le plus souvent pour figurer sur leur sceau un des principaux bâtiments de la commune, d'habitude une des portes de l'enceinte. Cela indiquait par la même occasion que la ville était entourée de murs et qu'elle avait des droits communaux. Ces emblèmes sont des châteaux, d'habitude flanqués d'une ou de plusieurs tours, parfois même des donjons, mais presque toujours des portes fermées ou ouvertes, et qui ont ordinairement la herse baissée; la herse est un lourd châssis de bois ferré qu'on pouvait baisser pour empêcher l'ennemi d'entrer dans la ville ou dans le château.

Le château ou la tour du seigneur à qui appartenait autrefois le territoire de la commune ou qui se trouvait dans les environs de la ville, servait aussi souvent d'emblème, d'abord pour le sceau, plus tard pour les armoiries (Anvers 1, Brabant 7 et 9, Hainaut 22 et 24, Liège 3, 4, 14 et 17). Ces châteaux peuvent être *ouverts* ou *fermés* selon que les portes sont ouvertes ou fermées; *girouettés* quand les tours sont surmontées de girouettes; *essorés* quand le toit est carré; *couverts* quand le toit est en pointe; *ajourés* quand ils sont munis de fenêtres; *maçonnés* quand on y a indiqué les jointures de la maçonnerie.

Les *tours* sont rondes, le plus souvent sans toit. Leurs créneaux les font ressembler aux tours de jeu d'échecs. Elles aussi sont ordinairement munies d'une herse et d'une ou

de plusieurs fenêtres (Flandre Occidentale 5, Hainaut 8, 11 et 18). On rencontre encore naturellement nombre de constructions différentes (Liège 1 et 11).

Les *zules* sont d'une forme héraldique spéciale. Courtes et trapues, elles ont un chapiteau ionien, la base a la même forme que le chapiteau mais renversé.

Les *navires* ont toutes les formes possibles; la cogge moyenâgeuse se rencontre cependant le plus souvent. C'est un navire court et lourd de proportions; il porte un mât auquel pendent une grande voile et une hune. La proue et la poupe sont munies d'une sorte de château surmonté souvent d'un mât semblable; les bords sont ordinairement ornés d'écus. Leur présence dans les armoiries communales relève du commerce, de la navigation ou de la pêche (Flandre Orientale 36). Souvent la forme extérieure du navire s'est tellement modifiée dans le cours des temps, qu'on la reconnaîtrait à peine (Flandre Occidentale 24).

L'*ancree* aussi symbolise la navigation, ou, quelquefois, l'Espérance (Flandre Orientale 39, Grand-Duché de Luxembourg 2).

Le monde, conçu sous forme de globe, se compose d'une boule cintrée par une bande horizontale et coupée par une bande verticale. En outre, il est croisé, c'est-à-dire surmonté d'une croix (Hainaut 13). Avec l'épée, la couronne et le sceptre, il forme depuis des siècles les attributs royaux. On prétend que le Pape Benoît VIII s'en fit confectionner un en or et incrusté de pierres précieuses, comme symbole de la royauté spirituelle du christianisme. Plus tard, lorsque l'empereur Henri II (le Saint, 1002-1024) se rendit à Rome, le Pape lui fit cadeau du précieux joyau, en disant que ce devait être à l'avenir le symbole du Saint-Empire romain. Aussi voit-on toujours sur les sceaux royaux, l'empereur représenté tenant un globe en main. D'après d'autres savants, il faut en faire remonter l'origine au temps des patriarches qui, comme faisaient les vieillards, se servaient pour se réchauffer les mains de boules de pierre chauffées. Ces pierres ornées de plus en plus, devinrent ainsi le symbole de la vieillesse et de l'autorité.

Enfin, on raconte que l'empereur de Byzance, Justinien (527-565) se fit représenter tenant en main un globe surmonté d'une croix, afin de signifier sa puissance mondiale et sa foi chrétienne.

Le *caducée* indique naturellement que le commerce était exercé par les habitants (Grand-Duché de Luxembourg 2).

Certaines armoiries portent des caractères (Brabant 15, Flandre Orientale 8 et 49, Liège 1, Limbourg 2, Namur 7).

Figures chimériques et monstres. Les tritons, sirènes et néréides sont des hommes ou des femmes dont les membres inférieurs ont la forme d'une queue de poisson. D'innombrables récits et légendes circulent sur l'apparition de ces êtres dans des régions aquatiques.

On relève souvent dans les armoiries des centaures, des sphinx, des harpies et aussi la licorne, cheval aux sabots fendus et qui porte une longue corne droite sur le front (Flandre Orientale 31).

L'origine du dragon remonte également très haut. En évoquant ce monstre, on pense tout de suite à la mythologie chinoise; il joue dans les plus anciennes légendes occidentales un rôle important. Les Normands, les Anglo-Saxons et les Danois affectionnaient tout particulièrement les dragons, comme pièces héraldiques. On prétend qu'ils furent apportés en Europe des Indes, terre de leurs lointains ancêtres.

Les enseignes dorées et peintes, portées sur de longs bâtons devant les armées de l'antiquité, représentaient très souvent un dragon (Liège 15).

Nous voilà arrivés au terme de notre introduction et de la brève énumération des éléments héraldiques qui devait, nous semble-t-il, précéder la collection des armoiries communales de la Belgique et du Luxembourg. Nous espérons que notre petit exposé encouragera les collectionneurs à étudier cette matière si importante au point de vue de l'histoire nationale et internationale et qu'il éveillera leur intérêt pour les emblèmes de leur patrie et pour son histoire.

Nous nous en voudrions de ne pas recommander vivement la lecture des deux petits ouvrages touchant l'héraldique belge : le *Traité d'héraldique belge*, de Jules Bosmans, qui pourrait servir de manuel, et surtout le livre si vivant et si artistiquement édité d'Emile Gevaert : *Het wapenteeken en de kleuren der Belgische provinciën* (Armoiries et couleurs des provinces belges), qu'a joliment enluminé la main experte du révérend frère Fidèle G.

L'Editeur : Café Hag, Soc. An.

N. B. — L'orthographe des noms des localités flamandes a présenté certaines difficultés.

Personne n'ignore que les noms d'un certain nombre d'entre-elles s'orthographient différemment, à tel point que souvent l'on ne sait plus exactement comment leur nom s'écrit officiellement. En consultant le « Moniteur », l'Indicateur des Chemins de fer, celui des Téléphones, celui des Chèques postaux ou encore les cartes éditées par le Service Cartographique de l'armée, on constate que tous ces services orthographient ces noms à leur manière, sans qu'on puisse définir quelle est la véritable.

Les timbres de notre collection étaient imprimés avant la parution dans le « Moniteur » du 21 juin dernier du relevé officiel indiquant par commune le chiffre de la population du Royaume, à la date du 31 décembre 1928.

Or, nous y voyons pour la première fois figurer à côté de l'orthographe généralement en usage jusqu'à présent, l'orthographe nouvelle proposée par la Commission de Toponymie et de Dialectologie. Cette orthographe unifiée et rationnelle, établie d'après les principes en vigueur actuellement pour les mots néerlandais, entre graduellement en usage en pays flamand.

Aussi, avons-nous jugé utile de combler la lacune que présentent les timbres en faisant figurer à côté de l'orthographe française (s'il y a lieu) des communes en question, l'ancienne orthographe flamande la plus usitée et à la suite de celle-ci, entre parenthèses, l'orthographe nouvelle proposée par la susdite commission.

Nous pourrons, néanmoins, difficilement éviter certaines inexactitudes; nous prions nos lecteurs de nous en excuser.